

Montréal, le 13 septembre 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Éric Fraser, avocate  
Directeur  
Hydro-Québec  
Vice-présidence– Affaires juridiques  
Transport & Distribution, 4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2018-2019  
Dossier de la Régie : R-4011-2017**

---

Maître Fraser,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre datée de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements no 1 et no 2 de la Régie.

Considérant les motifs invoqués, la Régie accorde au Distributeur un délai supplémentaire, soit **jusqu'à 12 h, le 22 septembre 2017**, pour procéder au dépôt de ses réponses.

Veillez agréer, Maître Fraser, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.